

Comptes-rendus des Audiences et Groupe de Travail concernant la labellisation

Un dossier complet a été adressé par la FSU, à la Rectrice, au Préfet de Région et au Président de Région début janvier 2012. Il comprend les 2 contributions FSU, l'appel CGT, Solidaires et FSU adressé aux membres du CREFP, 2 documents du Snes sur l'orientation, l'appel de l'Acopf de mai 2011 (moratoire), un document du Céreq (nef « la parole aux élèves ») et un document de l'Acopf présentant les services. Un dossier plus « léger » a été envoyé aux membres du CCREFP, aux responsables des groupes politiques à la Région, aux différentes sections départementales de la FSU et aux sections Snes de chaque département de l'académie. Ce dossier comprend les 2 contributions FSU, l'appel CGT, Solidaires et FSU, les 2 documents du Snes et l'appel de l'Acopf de mai 2011.

La FSU et le SNES ont demandé des audiences dont vous trouverez ci dessous les comptes-rendus, ainsi que le compte rendu du GT et de l'inauguration du réseau labellisé d'Orléans.

Audience Préfet de Région le 23 janvier 2012 : la délégation FSU était constituée de la responsable académique de la FSU, d'un Dcio, d'une Co-psy et d'un agent de pôle emploi (représentant le Snu pôle emploi). La délégation a été reçue par le Sgar (Secrétaire général aux affaires régionales).

La FSU a présenté ce que sont l'orientation scolaire et l'orientation des adultes (différences et spécificités).

Concernant la labellisation : nous avons présenté les propositions de la FSU et notamment tous les gardes fous à intégrer dans le processus :

- Le Sgar a rappelé que c'était l'EN qui était responsable de la qualification des élèves.
- Accord cadre : Sgar n'est pas favorable car il faut que les choses partent du local (cela marche mieux quand les initiatives partent d'en bas, valorisation des approches locales et territoriales). D'où la position plutôt favorable à une convention type adaptée à chaque particularité locale. Nous avons insisté sur les dangers d'un tel positionnement : des conventions différentes avec des projets différents, ce qui est antinomique avec les missions d'un service public.
- Travail entre préfecture et EN à une convention type qui sera celle de référence.
- Le Sgar a rappelé le contexte actuel : chômage et décentralisation (moins d'Etat) : axe 3 de la décentralisation. Il faut développer une vraie coordination Etat/Région. De manière assez cynique, il a justifié le dogme d'1 remplacement sur 2 des départs en retraite dans la fonction publique en ajoutant que la même quantité de travail serait assurée et acceptée par moins de personnes du fait de la conscience professionnelle des fonctionnaires !!!
- Le Sgar a évoqué le fait que le conseil Régional n'était pas pour la labellisation MAIS pour une labellisation de tous les organismes (cela n'allait pas assez loin).

- Le Sgar a reconnu que la labellisation n'était pas obligatoire et que d'autres organismes pouvaient être labellisés seuls.
- Si les partenaires ne sont pas favorables à la labellisation, il n'y aura pas de labellisation.
- Le Sgar a rappelé qu'il ne fallait pas accélérer à n'importe quel prix et qu'il n'y avait pas de calendrier MAIS il a reconnu qu'une pression forte existait de la part de Mme Morano : les préfets de région ont été réunis à Paris la semaine précédente.
- Le Sgar était d'accord pour ajouter dans la convention type les textes concernant les missions des copsy et des CIO ainsi que les parties du code du travail qui font référence aux missions des agents de pôle emploi.
- Nous avons rappelé qu'un comité de lecture proposé lors de la commission Orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage ne pouvait se substituer à cette commission où sont représentés les partenaires sociaux.
- Nous avons évoqué le fait que la labellisation se fait sans que les collègues de terrain soient mis au courant. Le Sgar a reconnu que ce n'était pas normal.
- Concernant l'avenir des CIO : nous avons demandé si la labellisation protégeait l'existence des CIO : le Sgar nous a assuré que NON : si un CIO est fermé et qu'il a signé une convention, un avenant sera ajouté à la convention qui précisera que le CIO ne fait plus partie des organismes signataires. C'est on ne peut plus clair.
- La collègue de pôle emploi a rappelé les conséquences désastreuses de la fusion ANPE/ASSEDIC et que le risque était grand avec la labellisation, de procéder à une nouvelle fusion d'organismes. Elle a rappelé que des conseillers professionnels existaient à l'Anpe il y a quelques années et qu'ils faisaient ce travail d'information et d'orientation en direction des adultes.

GT Education Nationale du 23 janvier 2012 (après midi) concernant la labellisation :

- 1^{er} problème : nous avons découvert les documents et notamment la convention type le jour du GT.
- modifications demandées par le Snes : introduction des décrets de 1973, 1991 et 2011 : cela a été accepté.
- Associations complémentaires : il est maintenant spécifié qu'elles ne peuvent être signataires et on a fait enlever une partie qui leur donnait trop d'importance.
- Concernant la formation continue : la CSAIO a accepté de supprimer le paragraphe MAIS dans la nouvelle version le paragraphe est resté (lors de l'audience avec la Rectrice le 23 février, nous avons demandé à nouveau qu'il soit retiré).
- Le Snes a rappelé que les collègues n'étaient pas tenus au courant (démonstration lors du GT avec un DCIO qui était manifestement embarrassé par cette question).
- Concernant les organismes : le Snes n'a pas pu faire aboutir l'idée de réduire la signature des conventions aux seuls mission locale, CIO et pôle emploi.
- Nouvelle convention type ci jointe.

Audience avec la Président de Région (F Bonneau) et la Vice présidente à la formation (I Gaudron) le 7 Février :

La délégation FSU était composée de la responsable de la FSU Centre de la Secrétaire académique du Snes d'un DCIO et d'une Co-psy.

Nous avons rappelé la position de la FSU concernant la labellisation et les dangers de sa mise en place. Nous avons vérifié que la Région avait bien reçu le dossier constitué par la FSU.

Le Président a dit que la région avait voté contre lors du conseil national de l'orientation tout au long de la vie. La Région n'est pas favorable (contrairement à ce qu'a dit le SGAR voir plus haut). F Bonneau a dit qu'il avait rencontré la FSU au niveau national et que ses positions et celles de la FSU se rejoignent concernant l'orientation : il y a une spécificité concernant l'orientation scolaire et c'est de la responsabilité de l'EN (tout ce qui concerne la formation initiale doit rester au sein de l'EN). Il a dit que la Région était pour un réseau AIO (Evocation de l'initiative Etoile + : rencontres entre partenaires de l'AIO, Etoile étant le portail internet pour tout ce qui est formations initiales, continues et formations en alternance dans la Région).

La FSU a rappelé qu'elle défendait le renforcement d'un service public d'orientation au sein de l'Ecole, les CIO et la création d'un service public plutôt pour les adultes. Et là il y a une différence entre les positions de la FSU et celles de F Bonneau !!

Il a fallu réexpliquer la spécificité des CIO et des missions des Co-psy.

La FSU a insisté sur le fait qu'elle avait activement participé aux GT pour le CPRDF et que le résultat (élaboration de fiches action) n'avait pas été à la hauteur des discussions et des avancées remarquées (cf compte rendu) : ce qui a été retenu concernant l'orientation c'est la mise en place de la plate forme décrochage !!! (la FSU est intervenue sur la question des solutions proposées aux élèves décrocheurs car la question n'est pas tant le repérage des décrocheurs mais les solutions que l'on peut leur proposer et la question des fichiers d'élèves qui circulent et du flicage organisé.)

Concernant l'accord cadre : nous avons insisté sur le fait que ce n'est pas un accord entre Région/Etat mais entre les différents organismes. Nous avons fait référence à l'accord cadre d'Aix Marseille.

Nous avons demandé clairement à la Région son soutien lors des CCREFP ou lors des commissions orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage, et conformément à sa position lors du conseil national orientation tout au long de la vie de se prononcer contre.

Audience avec la Rectrice, CSAIO et Secrétaire Général le 23 février 2012 : La délégation FSU était composée de la responsable académique de la FSU, d'un DCIO et d'une co-psy.

La FSU a rappelé son opposition à la labellisation : cela n'a aucun sens de labelliser des services publics qui ont des missions nationales, reconnues avec des personnels formés.

Rectrice : Le service public de l'orientation de l'EN a une part essentielle dans l'orientation des jeunes. Il n'est pas question de fermetures de CIO. Concernant la labellisation ce sont des les CIO et les DCIO qui sont les mieux placés pour être responsables de la coordination. Il faut obtenir de toutes les instances leur collaboration. **Il faut plutôt parler de « collaboration unifiée » que de guichet unique (« novlangue »).** La labellisation c'est une charte de collaboration entre structures qui aident à retrouver le chemin d'une formation et le chemin de l'emploi + tenter une collaboration entre structures qui n'ont pas les mêmes missions + intérêt d'échanger des pratiques : on a intérêt à parler avec les partenaires pour éviter l'isolement.

La Rectrice a évoqué l'exemple de pôle emploi et de la mise en place d'une organisation à distance avec un système de mots clefs qui permet d'envoyer systématiquement les annonces aux demandeurs d'emploi concernés !!! Quelle avancée, quel progrès. L'exemple de la MDPH a également été donné pour justifier la notion de guichet unique qui favorise l'accès des personnes à toutes les informations.

Elle a abordé la question des emplois non pourvus qui étaient nombreux. Le collègue DCIO a alors démontré que c'étaient faux avec l'exemple de son secteur, Chartres où il y a en janvier 5000 demandeurs d'emplois et seulement 250 emplois proposés : c'est bien le manque

d'activité qui pose pb et non des emplois qui ne trouvent pas de personnes formées pouvant intégrer ces emplois.

Les CIO sont les mieux placés pour organiser le réseau. Et les DCIO sont les mieux placés pour prendre la responsabilité du réseau labellisé. La FSU a rappelé que les autres organismes ne sont pas forcément d'accord avec cette position : au CIO de Bourges l'IIO a proposé une convention avec la DCIO de Bourges comme responsable mais cela n'a pas été accepté par les autres.

Dans l'Académie le niveau de qualification est bas et les CIO doivent participer à l'élévation du niveau de qualification.

La Rectrice a même parlé de protection des lieux d'information (ce qui ne veut pas dire protection des CIO).

La CSAIO a alors parlé de la situation des CIO du Loir et Cher financés par le CG : apparemment il y a des discussions concernant les locaux (des collègues du Snes du Loir et Cher avait évoqué le fait que le CG du 41 demandait au 2 DCIO de justifier leur activité avec un bilan).

La CSAIO a évoqué l'avis du conseil d'Etat rendu en juillet (saisi par le département de la Haute Savoie ou le Préfet) ne rendant plus obligatoire le financement des CIO par les CG.

La seule chose obtenue lors de cette audience, a été de retirer le paragraphe sur la formation continue des personnels : évidemment la Rectrice, la CSAIO et le Secrétaire général avaient compris que chaque organisme assurerait la formation de ses personnels. La FSU a une autre lecture : c'est le réseau labellisé qui prévoit un plan de formation pour l'ensemble des personnels. Ils ont reconnu que c'était ambiguë et accepté de retirer le paragraphe.

Enfin nous avons évoqué le fait que les choses se font sans l'avis des collègues et sans qu'ils soient informés.

Cette audience a permis de mettre en évidence que :

- l'EN a l'illusion de garder la main en prenant les devants, en étant à l'initiative de la labellisation
- Les DCIO doivent être responsables des réseaux labellisés et que c'est une évidence pour tout le monde.
- L'idée du guichet unique est toujours présente : on l'appelle plutôt collaboration unifiée pour éviter toute réaction.
- La notion de bonnes pratiques est bien ancrée ainsi que celle de partages des pratiques.
- La vision de l'orientation est toujours réduite à l'insertion et à l'accès à l'emploi.

Commission orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage réunie le 15 mars :

L'objet de cette réunion était de donner des avis sur les conventions déposées auprès de la Préfecture de Région et demandant le label PIOFM : 4 conventions ont été déposées : Chinon, Nogent, Châteaudun et Orléans. Si ces conventions reprennent les grandes lignes de la convention type, d'importantes différences sont à noter.

Après une nouvelle présentation du principe de labellisation sous forme de diaporama par la CSAIO, la FSU est intervenue sur plusieurs points :

- rappel de notre demande d'accord cadre en nous appuyant sur les audiences auprès du SGAR, du Président de Région et de la Rectrice et sur les positions de chacun, notamment celle de la Rectrice qui n'était pas opposée à l'accord cadre. Nous avons rappelé que la Région défendait le service public d'orientation de l'EN et qu'il devait être renforcé.
- Comment serait donner les avis : y-aurait-il vote... ?
- Nous avons demandé que le Préfet de Région ait tous les éléments de la discussion pour prendre la décision de labellisation des différents réseaux.

- La FSU a dénoncé le fait qu'une « inauguration » du réseau labellisé d'Orléans était prévu le 21 mars, date fixée avant même que la commission n'ait donné un avis et que la décision du préfet de Région ne soit effective. Cela donnait l'impression que tout était déjà décidé et que l'avis de la commission était déjà donné comme favorable. La réponse de Mme Hauchcorne : « c'est une simple réunion » !.
- Pour chacune des conventions, la FSU a systématiquement pointé l'absence de distinction entre public scolaire et public adulte et le paragraphe sur la formation continue qui devait être retiré (GT et audience Rectrice).
- Pour ces raisons, la FSU a donné un avis défavorable pour chacune des conventions.

Comme on pouvait s'y attendre la commission a donné des avis favorables aux 4 conventions. La discussion a également porté sur la communication. La labellisation doit être la réponse à une meilleure connaissance par les personnes des différentes structures donc à une meilleure communication. La FSU a rappelé que la communication n'était pas le problème mais qu'il fallait des personnels formés et en nombre suffisant pour répondre aux besoins différents des élèves, parents, jeunes adultes, personnes en recherche d'emploi, salariés en reconversion. La seule information n'est pas suffisante pour accompagner les personnes.

La question concernant l'accès d'une partie de la population la plus fragile aux informations a été à nouveau abordée...

Un point a été abordé en fin de réunion concernant l'évaluation des réseaux labellisés : il a été question qu'une réflexion soit engagée sur les « process » et les modes opératoires mis en place lors de l'accueil des « usagers ». Le danger est bien évidemment qu'il y ait uniformisation des pratiques et à terme fusion des différentes structures. Ce que la FSU et le SNES ont toujours dénoncés.

Inauguration du réseau d'Orléans le 21 mars :

Contrairement à ce qu'a déclaré la CSAIO le 15 mars il s'agissait bien d'une inauguration avec la signature officielle par le Préfet de Région de la labellisation des 4 conventions. En effet, étaient présents le Préfet de Région, la Rectrice, l'adjoint de Pitte et tous les responsables des structures. Le Préfet de région a déclaré qu'il était question de mettre en place un guichet unique mais que sur Orléans cela n'avait pas été possible du fait d'un nombre de structures trop important !!!

Prochaines commissions orientation tout au long de la vie et lutte contre le décrochage qui se réuniront pour donner un avis sur les nouvelles conventions : les 9 et 30 mai.